

Le Journal des Trois-Rivières

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Cercle Catholique, faub. St. Roch

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES G. DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du JOURNAL.

AVOCATS

ET

PAYSANS.

X

LA CRÉMAILLÈRE

Mais Alban s'était attaché à lui avec une telle persistance, il l'avait tellement plaisanté, raillé, amoindri à ses propres yeux, que, pour se relever dans l'esprit d'une coterie de vingt étudiants, il se lança dans cette vie déconuée et débraillée que l'on appelle à Paris la vie d'étudiant. Il préférait perdre l'amitié de ses commensaux habituels, la bonne affection de madame Colas, la protection du curé de Saint-Etienne du Mont, que d'être l'objet des sarcasmes de quelques étourdis.

Ce n'est pas que la réunion de jeunes gens invités à ce repas ne fût composée que de dissipateurs et de paresseux. Alban avait dans le caractère une telle franchise, une spontanéité si vive, une cranerie si amusante, que les plus fidèles, les plus dévoués de ses amis étaient peut-être ceux qui lui ressemblaient le moins.

D'ailleurs, Alban n'avait pas entouré Hilaire des grands enfants prodiges de l'école de droit; il avait réalisé un choix habile qui ne pouvait effaroucher l'oiseau si récemment pris au miroir des plaisirs de Paris. La bonne humeur, le nonchaloir plutôt que la paresse, l'étourderie plus que la méchanceté et la corruption, se trouvaient dans cette réunion de jeunes hommes, hier encore presque des enfants.

On était surpris de voir au milieu d'eux Arcade Vannier qui faisant partie du Cercle de la Jeunesse, où nous l'avons vu, ne devait pas éprouver de sympathie pour les étudiants dissipés. Mais Arcade avait une double raison pour assister à ce souper: d'abord, il ne désespérait pas de ramener Hilaire à ses premières habitudes, ensuite Alban l'avait supplié d'accepter. Arcade, quelque différente que fut sa vie de celle de ses condisciples, était chéri et respecté de tous. C'est que les étudiants, pour être fous, n'en restent pas moins sensibles aux belles choses et aux grandes vertus; Arcade faisait son droit tout en se livrant à des occupations multiples qui lui permettaient de mettre un peu d'aisance dans le ménage de sa mère. Restée veuve avec deux enfants, et presque sans fortune, Madame Vannier vendit successivement ses bijoux, ses meubles et son linge, pour subvenir aux frais d'éducation de son fils. Arcade, il est vrai, méritait ces sacrifices. Quand il eut conquis son diplôme de bachelier-essences, il se demanda ce qu'il allait faire, passa en revue les carrières diverses qui s'ouvrent devant un jeune homme intelligent, et se répondit: Je serai avocat.

Avocat? mais pour le devenir il faut être presque riche. Le temps que demandent les études, l'achat des livres, les inscriptions à prendre, pèsent lourdement sur les familles que la gêne étroit. Madame Vannier connaissait son fils; elle avait en lui une confiance absolue, aussi se contenta-t-elle de répondre quand il lui parla de son désir:

—Eh bien! Arcade tu seras avocat.

Elle n'ajouta point qu'elle ne pouvait rien soutenir du pauvre ménage; mais à partir de ce jour elle exécuta des travaux de broderie et de couture auxquels elle associa sa fille Rosalie. Les deux femmes gagnaient bien peu! Mais la cuisine était si maigre, la dépense d'habillement si peu forte! Madame Vannier fit désormais chaque semaine un savonnage afin que son fils eût plus souvent du linge blanc, sans que les frais du pauvre ménage fussent augmentés. Elle fit régner, elle qui était la générosité même, une économie inouïe dans ses dépenses. Jamais avare entassant de l'or par amour pour l'or, ne connut tant de petits moyens, n'inventa de si ingénieux systèmes. Elle n'avait pas pour un centime de dettes et sa pénurie pouvait même pas être soupçonnée par ceux qui la voyaient passer; car sa robe d'orléans noir était toujours soigneusement broyée, son col et ses manches étaient brillants de fraîcheur, et ses chapeaux étaient simples, mais gracieux.

À la fin de son premier mois d'étude de droit, Arcade vint embrasser sa mère et lui remit trente francs.

—C'est bien peu, lui dit-il, mais le mois prochain je serai plus heureux.

—Et comment les as-tu gagnés, cher enfant?

—Le fils du chef d'orchestre du théâtre du Vaudeville fait son droit et se trou-

ve mon voisin. J'ai copié un peu de musique le soir, ma mère.

Arcade, en effet, soit en copiant des partitions, en transcrivant des pièces, en obtenant quelques travaux chez un vieux notaire, ami de M. de Varenne, qui connaissait sa position, parvint, tout en suivant assidûment ses cours, à gagner une centaine de francs par mois.

Il est vrai de dire qu'il dormait peu, qu'il ne perdait pas une minute, et qu'on le voyait rarement dans la société de ses camarades.

Mais nul ne raillait la régularité de sa conduite, la fierté décente de sa mère, la beauté naïve et candide de Rosalie: le dévouement d'Arcade imposait aux plus étourdis.

Alban, le premier, s'était déclaré l'ami et le protecteur d'Arcade, et cette protection n'était pas à dédaigner. car sans lui, peut-être, bien des plaisanteries, bien des sarcasmes auraient, non pas blessé, mais attristé ce jeune homme, dont la timidité était excessive.

Un matin, Alban lui demanda:

—Sait-elle dessiner, ta sœur?

—Un peu.

—Copierait-elle bien ces bouquets sur papier de riz?

—Je le crois.

—C'est absurde, je le sais bien! colorier des pensées, créer des colombes qui tiennent des banderoles dans leur bec! Mais je sais que c'est une laborieuse enfant, qui, comme toi, comme ta mère, ne recule devant aucune tâche. Ces images sont payées sept francs la douzaine. Au bout d'un mois, si mademoiselle Rosalie est adroite, elle fera sa douzaine dans une journée.

—Ah! merci, dit Arcade, tu me rends un service signalé. Je souffrais tant de voir ma pauvre petite sœur se fatiguer les yeux à faire des broderies qui ne lui rapportaient pas vingt sous! Sept francs par jour! cela fait par mois deux cent cinquante francs! Quel bonheur pour ma mère!

—C'est en attendant, dit Alban, car je crois les écrans plus avantageux; mais pour les réussir et gagner beaucoup d'argent, il faut savoir laver admirablement une aquarelle; nous verrons comment mademoiselle Rosalie se tirera de son essai.

—Quel bon cœur tu as! dit Arcade.

—Moi? Allons donc! Je suis le plus égoïste des garçons. Je ne me serais pas dérangé pour trouver cela; mais, par hasard, j'ai su qu'une enlumineuse d'images manquait chez un marchand de ces choses-là, et j'ai pensé à te proposer ce travail pour ta sœur. Toutes les fillettes savent la lavie de naissance.

—C'est ma tante qui a servi de maîtresse à ma sœur, et la chère enfant en a bien profité.

—Tant mieux! Au revoir, Arcade, tu auras demain une première douzaine.

—Faut-il aller la prendre?

—Du tout! Et ta musique à copier? Moi je passe devant le magasin; il est à côté d'une brasserie.

Le soir même, Alban alla de la rue Monsieur-le-Prince à la porte Saint-Denis pour chercher la petite commande. Deux jours après, Arcade montrait à Alban un travail de sa sœur.

—Parfait! dit Alban. Préviens moi quand la douzaine sera finie.

Et depuis ce jour, Rosalie gagna au moins cinq francs dans sa journée. Madame Vannier put avoir une petite servante qu'elle fit venir de la campagne, et une aisance modeste remplaça les longues privations que l'on s'était imposées.

Ce service rendu avait lié Alban et Arcade, l'étudiant aimait ce condisciple sage sans rigidité, studieux par amour pour l'étude, et qui, ayant à remplir de bonne heure les devoirs de chef de famille, les acceptait et les remplissait dignement. Alban était la gaieté d'Arcade. La seule distraction du jeune homme était d'aller au Luxembourg faire une promenade dans les jardins ombragés et fleuris, ou d'écouter la causerie intarissable d'Alban qui était la gazette vivante de l'École. Deux ou trois fois seulement, Arcade avait accepté quelques diners qu'il avait rendus convenablement, car madame Vannier n'exagérait ni le travail, ni l'économie, maintenant que, grâce à Alban, on pouvait jouir de plus de loisir et de tranquillité. L'étudiant avait voulu qu'Arcade fût du nombre de ceux qui formeraient le cercle intime de son nouvel ami.

Près de lui se trouvait Horace Leroy, étudiant de seconde année, gros garçon à la mâchoire un peu lourde, mais excellent au fond. Puis Clovis, que ses amis surnommaient le Chevelu, et qui, sous le prétexte qu'il avait une palette et une boîte de couleurs, se donnait des airs de rapin fort réjouissants. À côté de Clovis était placé Valérien, enfant maladif, produit d'une civilisation raffinée et d'une race abâtardie. Gâté par la lecture d'ouvrages qui ne lui avaient montré que des types mélancoliques, il avait épousé ces

individualités désolées, splénitiques; il s'était doucement coulé dans les moules qui ont fourni Werther, Obermann, René, Child-Harold, Jacopo d'Ortis. A seize ans il s'ennuyait, à dix-sept il rêvait, à dix-huit il sentait les symptômes du *va-gue des passions*, maladie décrite et soufferte par l'auteur d'*Atala*. A vingt ans, il était décidément malheureux. Le monde ne semblait point assez vaste à cette nature qui se perdait dans les brouillards de la pensée. Un peu plus, il n'eût vu que le suicide pour remède à des souffrances intolérables. Il avait effleuré la musique et la peinture; maintenant il faisait des vers, non pas ridicules, pas plus mauvais que beaucoup de ceux que nous voyons brochée, couverts de jauneciel ou de rose-tendre. Il adressait des élégies aux saules des rivages, des ballades à l'Océan qu'il n'avait jamais vu, des odes à la mort qu'il saluait comme une libératrice. Valérien malgré ses travers, était sympathique; ses traits avaient une grande finesse; il possédait une véritable distinction de manières, et cette tristesse désenchantée s'allait bien à son teint pâle. À ses sourcils noirs, à ses cheveux ondulés, à sa main blanche qui semblait incapable de tenir autre chose qu'une plume de cygne ou de tourterelle.

Il était le chantre des soupers d'étudiants, composait des odes sur la liberté et des couplets de carnaval. Plus il se sentait triste, mieux il les réussissait. Il eût souhaité se vouer à la carrière des lettres, mais son père n'entendait pas raison sur ce chapitre, et Valérien faisait son droit par obéissance.

Les six autres étudiants, dont les figures fatiguées annonçaient une précoce maturité, résultant non pas d'un excès de travail, mais de l'abus des plaisirs, semaient les mots, les historiettes, les plaisanteries, au milieu de ce souper dont Hilaire faisait les honneurs avec une bonne grâce charmante.

Il se laissait gagner par ce rire et ces francs éclats; son esprit rejetait les langages et les bandelettes qui l'avaient gardé un peu raide dans son cerveau, rempli jusque-là de questions de science et d'études arides. Il essaya de lui donner un essor plus rapide. Alban l'encourageait, le soutenait, pour ainsi dire, et le fils de Guillaume lançait déjà le mot vif et fredonnait le couplet grivois.

Les bouteilles amoncelées sur la comode gisaient maintenant à terre. On riait à pleine voix, on faisait des projets de plaisir, on plaignait les pensionnaires de madame Colas, on parlait des photographes à la mode, on se passait des cartes mystérieuses; les confidences s'échangeaient.

(A continuer.)

LES IDEES DE M. GEDEON OUIMET, SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Correspondance de l'Étendard 10 janvier 1885.)

(Suite et fin.)

A M. le Directeur de l'Étendard,

Ce mot continuer m'intrigue, M. le directeur: évidemment il n'a pas été mis là au hasard. Mais que peut-il signifier? M. Mousseau voulait-il nous faire entendre par là qu'il "mettrait à profit les suggestions des membres du conseil" comme l'a fait son prédécesseur, l'honorable M. Chapleau, lorsqu'il ne rougit pas de prendre sous sa protection les vilains bills d'éducation frauduleusement déposés devant les Chambres, ou qu'il promit à M. P. S. Murphy de lui faire voter les sommes d'argent nécessaires au soutien d'une commission scolaire dont les tendances et l'esprit, plus encore que l'extravagance dans les dépenses, étaient si justement réprochés par les citoyens de Montréal? M. Mousseau voulait-il dire qu'il mettrait à profit les suggestions du Conseil, comme il le fit lui-même, lorsque, lui, Monsieur Mousseau, chef de gouvernement, vers l'époque même de sa déclaration, nomma, contrairement à l'esprit et à la lettre de la loi, et malgré les réclamations du public, une commission mixte, une commission composée de catholiques et de protestants pour tenir une enquête sur les écoles de Montréal, en sorte que l'on put voir des catholiques s'immiscer dans des affaires concernant exclusivement des écoles protestantes, et un protestant président même quelque temps une enquête sur des écoles catholiques? Ou, encore, "l'intention fermement arrêtée" de M. Mousseau était-elle "de mettre à profit les suggestions du Conseil" comme cela s'est fait en général, depuis une dizaine d'années surtout: comme cela s'est fait particulièrement, soit lorsque, en décembre 1876, grâce à un grand discours de M. Chapleau, fut créé le *dépôt de livres*, cette institution si chère à la franc-maçonnerie française à cause du contrôle qu'elle donne à l'état, à "l'autorité centrale" sur les livres de tou-

tes les écoles sous prétexte d'établir "l'uniformité"; soit lorsque, en 1880, juste au moment où, pour céder aux exigences de certains libraires, une loi se formulait pour abolir le *Dépôt*, la main d'un employé de M. le surintendant vint y glisser une clause maintenant, sous une autre forme et la précieuse "uniformité de livres classiques" et le contrôle des dits livres par l'État; soit lorsqu'on a refusé d'approuver les livres des Frères, ou qu'on a laissé faire la chasse au *Devoir du Chrétien*, ou permit que M. le surintendant Ouimet calomnia devant le public dans son document OFFICIEL, tout l'institut des Frères des Ecoles Chrétiennes en ce pays, calomnie restée jusqu'à ce jour sans la moindre réparation, etc. etc.

Est-ce là ce que M. Mousseau avait l'intention de CONTINUER, afin "de poursuivre et but de la loi"? Est-ce ainsi qu'il entendait "mettre à profit les suggestions des membres du conseil"?

Mais resterait à prouver, au moins, que des suggestions du Conseil ont été faites dans le sens des mesures que je viens de rappeler. Qui croira, par exemple, que les Evêques aient rien suggéré de semblable. Le public ne sait-il pas, au contraire, que NN. SS. ont protesté sur plusieurs points ci-dessus mentionnés, par exemple, contre cette funeste clause de la loi de 1880 qui a ressuscité "l'uniformité de livres," et que les protestations des Evêques n'ont été entendues ni de M. Chapleau, ni de M. Mousseau lui-même?

Mais alors, se demandera-t-on, que valaient donc les paroles de M. Mousseau que voici:

"J'apprécierai surtout celles (les suggestions) venant de NN. SS. les évêques, etc. etc."

M. Mousseau dit encore dans sa déclaration: "C'est le vœu de la population de toute croyance, dans la Province de Québec, que la religion forme la base de l'éducation."

Où, sans aucun doute: que la Religion soit la base de l'éducation! C'est un devoir, un droit, et de plus, c'est le vœu de tous.

Que la religion soit la base! Mais quelle religion sera cette base?

Pour tous les vrais catholiques, il n'y a pas l'ombre d'un doute là-dessus: ce ne peut être que la Religion du Pape, la Religion qui affirme, proclame et protège les droits inaliénables de l'Eglise et de la famille en éducation; ce ne sera point, ce ne saurait être je ne sais quelle religion moderne, libérale, plus ou moins sous le contrôle de l'Etat pour ce qui regarde l'éducation chrétienne des enfants.

J'avoue, M. le Directeur, que je ne me sens pas du tout la conscience rassurée, quand j'entends le chef du gouvernement déclarer "qu'il restera opposé à toute législation tendant à mettre en danger notre institution religieuse." Car, je l'ai déjà dit, ce chef du gouvernement n'a pas entendu les protestations des Evêques, et il peut être remplacé par un libéral, un radical, un huguenot, un impie.

Un mot encore pour endormir les âmes timorées. Pourquoi concevoir des inquiétudes au sujet des lois d'éducation? "Il n'y a rien à appréhender de ce côté," dit M. Mousseau.

Ainsi, c'est dans le document où M. Mousseau déclare implicitement aux catholiques au nom du gouvernement, qu'il les droits du père de famille et de l'Eglise en matière d'éducation n'existent plus en ce pays, que l'Etat s'est approprié ces droits—c'est dans ce document-là même que M. Mousseau vient affirmer emphatiquement que nous n'avons rien à appréhender!

Amère dérision!.....

Et Comment si, à ses yeux, cette déclaration n'eût pas encore en soi, tendu assez vers l'idéal maçonnique, n'eût pas été assez injurieuse pour les catholiques du pays, M. le surintendant Ouimet la fait immédiatement suivre (Voir *Rapport du surintendant pour 1881-82*, p. XXIV) des paroles que voici:

"Dans cette lettre (du 1er ministre), le gouvernement, sans renoncer à la "prérogative de gouverner qu'il tient du peuple, et sans promettre de toujours demander l'avis du Conseil de l'Instruction publique avant de présenter ses projets de loi, cela pouvant être impossible à un moment donné, proteste de son désir d'accepter les propositions qui lui seront faites avec tout le respect dû à des hommes de grande expérience et revêtus d'un caractère sacré. Tel est l'esprit de nos lois scolaires, qui ne reconnaissent que des écoles confessionnelles.

"Pas d'école sans enseignement religieux: telle est la formule du gouvernement et des instituteurs; telle est aussi telle a toujours été celle du surintendant et de tous les officiers de son département."

Les membres du Conseil de l'Instruction publique, tous nos Evêques, se plaignent au sujet des derniers bills d'éducation poussés frauduleusement devant

les Chambres. Ils s'adressent donc officiellement au gouvernement, pour demander qu'aucun bill d'éducation ne soit dorénavant présenté à la législature, sans leur avoir d'abord été communiqué, afin de leur fournir l'occasion de leur donner leur opinion.

L'honorable Mousseau, comme on l'a vu, répond officiellement, au nom du gouvernement que les membres du Conseil, y compris les Evêques, sont des auxiliaires de l'Etat, etc. etc. M. Mousseau ne dit pas que la demande de nos Evêques ne sera pas accordée: Oh! non! Il se garde bien de parler aussi ouvertement, bien que chacun sente qu'au fond sa déclaration n'accorde rien! Mais M. Ouimet, lui, est plus osé; pourquoi ne dirais-je pas le mot: plus imprudent?

"Dans cette lettre," dit à son tour officiellement M. le surintendant, dans une déclaration de son cru, "le gouvernement proteste de son désir d'accepter les propositions qui lui seront faites avec tout le respect dû à des hommes de grande expérience et revêtus d'un caractère sacré." Mais, ajoute M. Ouimet, notez bien, vous tous, Messieurs et messieurs du Conseil, "que le gouvernement ne saurait renoncer à la prérogative de gouverner qu'il tient du peuple, ni promettre de toujours demander votre avis avant de présenter ses projets de loi, CELA POUVANT ETRE IMPOSSIBLE A UN MOMENT DONNE!!!"

Quel soufflet, je le demande, monsieur le Directeur, pouvait être plus insidieusement infligé à NN. SS. les Evêques et, dans la personne de leurs Evêques à tous les catholiques du pays!...

TEL EST, ajoute M. Ouimet, L'ESPRIT DE NOS LOIS SCOLAIRES, qui ne veulent que des écoles confessionnelles!.....

"Pas d'école sans enseignement religieux"

—Mais que sera, que pourra bien devenir l'enseignement religieux, si les parents chrétiens et même les Evêques n'ont plus de droits, à exercer dans "une matière," comme l'éducation, "ou pourtant la Religion à jouer le premier rôle," si des lois sur l'éducation c'est-à-dire sur la formation chrétienne des enfants peuvent être sanctionnées par le pouvoir civil, sans avoir été approuvées par l'Autorité ecclésiastique, ni même lui avoir été soumises? Et telle est la formule du gouvernement, des institutions, de M. Ouimet, et de son département!.....

Et c'est dans un pays catholique comme le nôtre qu'un pareil langage se ferait entendre, sans soulever de toutes parts des protestations indignées!

Voilà, certes, matière à de sérieuses et utiles réflexions pour tous nos concitoyens; il s'agit ici de l'éducation, de la plus importante des grandes questions sociales qui se débattent aujourd'hui.

Je suis intimement convaincu, M. le Directeur, que notre avenir national dépend surtout du soin que nous mettrons à maintenir l'éducation de nos enfants sous le contrôle de la famille et de l'Eglise, en tenant strictement l'Etat et ses fonctionnaires hors de l'école.

Voilà pourquoi, bien que n'ayant pris aucune part active aux affaires publiques depuis près de trente ans, j'ai cru devoir attirer l'attention de vos lecteurs sur ce qui se trame contre l'éducation chrétienne du peuple canadien en certains quartiers et en particulier, sur ce dont M. le surintendant Ouimet est capable lui-même sous ce rapport. N'aurais-je pas raison de dire que M. Ouimet peut faire pis encore que d'inviter des laïques et des Evêques étrangers à Québec pour y nommer un principal.

En vous demandant pardon pour cette lettre vraiment trop longue, je vous prie d'agréer M. le Directeur, etc.

JEAN-BAPTISTE.

Montréal 8 janvier 1885.

UN CHASSEUR EMERITE.—Lundi, nous avons eu la bonne fortune de lier connaissance avec M. Pierre Le Royer, "grand chasseur devant Dieu et devant les hommes." Il est établi dans les environs du lac Mégantic au coin du canton Louise à une faible distance des forêts du Maine. Il ne s'occupe que de chasse et de pêche. C'est un belle homme, solidement bâti, portant la chevelure flottante sur ses épaules. Son costume sauvage de peau d'original lui donne l'air d'un enfant de la forêt. Il est d'origine française, cependant étant né à la Louisiane. Il paraît être âgé d'une quarantaine d'années et il a parcouru les montagnes du Texas et de l'Ouest avant de planter sa tente dans nos cantons. C'est un homme instruit et qui parle admirablement bien le français, l'espagnol, etc. Il est venu à Sherbrooke accompagné de son épouse, avec un équipage bien rare au Canada: un superbe original attelé à un traîneau des plus primitifs. Il a pris cet original alors qu'il était encore tout jeune et l'a apprivoisé et instruit au point d'en faire ce qu'il veut.

Ce bel animal a deux ans et demi. Au pas, il fait six milles à l'heure. Au grand trot, ça ne le force pas d'aller de quinze à

vingt milles à l'heure ! Avec cette diligence, M. Le Royer peut se passer des chemins de fer. C'est remarquable, cet homme d'énergie. —car c'en est un,—préfère la solitude de la forêt au brouhaha des villes. C'est le cas de dire ; trahit quemque sua voluplas. —Le Progrès de l'Est.

LES TROIS-RIVIÈRES.



LUNDI, 9 FEVRIER 1885.

Le "Star" et les questions Religieuses.

Nous n'avons pas l'habitude de communiquer à nos lecteurs, tous les produits malsains que la feuille protestante et maçonnique de Montréal étale journellement dans ses colonnes sur nos affaires religieuses, et qui font les délices des feuilles libérales.

Nous croyons néanmoins devoir faire exception pour le dernier article à sensation que le Star a publié, le 4 février dernier, parce qu'il caractérise nettement au point de vue protestant et maçonnique, la position des parties litigantes, et donne la raison des sympathies si différentes qui se groupent autour des unes et des autres.

La raison de la guerre acharnée que l'on fait depuis 15 ans à l'évêque des Trois-Rivières est depuis longtemps connue, mais jusqu'à ce jour aucune feuille libérale ou maçonnique n'avait trouvé prudent de la faire connaître publiquement et d'une manière aussi franche et aussi nette que vient de faire le Star.

Une pareille déclaration de la part d'un grand journal qui en dehors de son immense circulation parmi les protestants, compte des milliers de lecteurs parmi les catholiques ; d'un journal qui est l'avocat des idées libérales et des loges maçonniques et qui s'y entend habilement sur ce qui touche au progrès des unes et des autres, ou est de nature à le favoriser, une pareille déclaration, disons nous, vaut autant que les meilleurs arguments et les pièces justificatives les plus détaillées.

Il est utile de l'enregistrer malgré tout ce qu'elle a d'humiliant pour ceux auxquels elle décerne l'éloge et qu'elle enveloppe de ses souhaits de succès.

En deux mots donc, le Star affirme sur la foi de renseignements qu'il dit tenir des cercles ecclésiastiques les mieux renseignés de Québec, que l'on travaille en ce moment et avec grande espérance de succès, à faire déposer Mgr. des Trois-Rivières de son siège épiscopal. Et la raison qu'il en donne, qui le rejouit surtout et lui fait espérer la réalisation de ces démarches, c'est que l'évêque des Trois-Rivières est la cause de tous les troubles religieux du pays parce qu'il professe une trop grande hostilité contre les idées libérales, et qu'il donne trop d'appui aux journaux qui combattent la Franc-maçonnerie Canadienne!!

Voilà l'importante vérité, articulée par la feuille maçonnique dans un moment où l'espérance du succès et le concours de circonstances inattendues lui ont fait négliger les réserves de sa prudence ordinaire.

Ce sont bien en effet le libéralisme et la maçonnerie qui sont au fond de la guerre dont l'évêque des Trois-Rivières est l'objet.

Le Star le dit en franc mot, et c'est, du reste, un fait indéniable, bien qu'une partie de ceux qui activent cette guerre et en font les frais, ne s'aperçoivent pas dans le moment qu'on les utilise comme des instruments au bénéfice de l'erreur. La franchise du Star est pourtant bien de nature à ouvrir les yeux.

En parcourant l'article que nous signalons, nos lecteurs ne devront donc pas être surpris de voir le Star parler librement de la déposition de Mgr. Laffèche pour les raisons que nous venons d'indiquer. La Franc-maçonnerie et le libéralisme y gagneraient tant à ne plus rencontrer sur leur chemin, un adversaire si redoutable ; est il étonnant qu'ils regardent comme à peu près réalisé, ce qui fait l'objet de leurs plus chères espérances ?

Quand aux autres motifs cachés qu'ils peuvent avoir pour compter sur le succès, nous les ignorons, eu plutôt nous avons la certitude parfaite que ces motifs reposent sur des fondements absolument faux et absurdes, car le souverain Pontife est avant tout l'ennemi irréconciliable de la Maçonnerie et du libéralisme.

Mais ce que nous savons parfaitement et que le Star ignore peut-être, c'est qu'un évêque qui a mérité l'honneur de la persécution pour les raisons mentionnées dans son article, est un héros de la foi ; qu'il marche sur les traces des plus glorieux défenseurs de la vérité que l'église catholique honore et cite comme modèle ; c'est qu'en faisant connaître la chose publiquement comme le fait le Star, au lieu d'amoindrir un tel évêque dans l'estime des catholiques dignes de ce nom, on lui décerne à leurs yeux, le plus magnifique témoignage d'éloges que puisse mériter l'exercice éclairé du ministère pastoral.

Nous nous réjouissons grandement pour notre saint évêque de cet éloge désintéressé qui lui vient de la bouche même de ses ennemis, et qui constitue l'un des plus concluants témoignages de cette pureté de doctrine qui lui a acquis jusqu'à ce

jour, la vénération et l'affection du clergé et des fidèles de toute la province.

Après cela nous n'hésitons pas à reproduire l'article du Star, convaincu que nous sommes, qu'en le lisant, nos lecteurs sauront faire la part de la vérité comme des inexactitudes qu'il contient, et discerner sans autres commentaires, que l'injure que l'on veut y faire à l'évêque des Trois-Rivières et au Souverain Pontife devient un véritable et bel éloge dans la bouche d'hérétiques francs-maçons.

Voici cet article :

(Du Star du 4 février 1885).

"Destitution probable de Mgr Laffèche.—Mgr Racine se rend à Rome dans ce but."

"Il paraît qu'on est sur le point de voir le dénouement des troubles religieux qui agitent depuis si longtemps cette province. Ce ne serait rien moins que la destitution de l'évêque des Trois-Rivières, Mgr Laffèche, que l'on opérerait à peu près de la même façon que celle de Mgr Bourget qui a été mis à la retraite en 1876, sur les instances de Mgr Taschereau. On prétend qu'une fois que Mgr Laffèche, qui est un ultramontain violent, sera hors de la scène, les autres évêques agiront avec une parfaite harmonie.

"Une lettre reçue tout récemment de Québec, et de source des mieux informées, faisant allusion au voyage de l'évêque de Chicoutimi à Rome dit : "Relativement au départ inattendu pour Rome de Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, il est connu dans les cercles ecclésiastiques bien informés que l'objet de son voyage est d'obtenir immédiatement la retraite de Mgr Laffèche, évêque des Trois-Rivières.

Mgr Racine entreprend cette mission à la demande formelle de l'Archevêque et du Séminaire de Québec. Le parti constitutionnel ou parti Laval est maintenant pleinement convaincu que le seul moyen de rétablir la paix et l'harmonie parmi les catholiques de cette province est que Rome dépose Mgr Laffèche de son siège épiscopal. L'évêque des Trois-Rivières est regardé comme la cause de tous les troubles religieux de ce pays à raison de ses idées anti-libérales bien connues, et de l'approbation qu'il donne d'une façon indéniable aux journaux ultramontains dans leurs incessantes attaques contre la Franc-maçonnerie Canadienne.

"On affirme sur bonne autorité que selon toutes les apparences, le voyage de Mgr Racine aura plein succès, vu que Mgr Marquis, l'adversaire reconnu de Mgr Laffèche, a tout dernièrement été honoré par le Pape du titre de plus élevé qui ait jamais été conféré à un prêtre de ce pays, celui de Protonotaire Apostolique, et qu'il a en outre obtenu plusieurs décorations Romaines, démontrant quelle haute estime ou professe à Rome pour cet intime ami de Monseigneur Racine et de l'Archevêque.

TERMINUS DU PACIFIQUE

Nous avons annoncé qu'une grande assemblée publique avait eu lieu à Québec pour considérer la question d'une ligne courte entre Montréal et Halifax

Nous extrayons des comptes rendus de la presse de Québec les notes suivantes sur les discours qui ont été prononcés, et le texte des résolutions adoptées.

L'HON GARNEAU.

Le député du comté de Québec a réclamé comme un droit pour la province que le Pacifique passe tout entier sur le territoire canadien et non à l'étranger. Il a rappelé les promesses faites à Québec au sujet du terminus et a démontré que la ligne passant par Québec est la plus courte.

M. F. CARBRAY.

Le député de Québec-Ouest répète en anglais, pour ses compatriotes, les remarques faites par M. Garneau. Il est lui aussi, d'opinion que la ville de Québec a fait tous les sacrifices nécessaires pour avoir ce terminus à Québec.

M. RINFRET.

Se déclare en faveur de Québec comme terminus parce que par Québec nous avons la ligne la plus courte, et pour Québec le terminus sera la récompense accordée à d'énormes sacrifices faits pour obtenir une chose qui nous a été promise à maintes reprises.

L'HON M. MALHOT

L'ancien Commissaire des Terres de la Couronne, des Trois-Rivières, a fait d'importantes considérations sur le terminus d'été et la question du pont. Le terminus d'été du Pacifique et la construction d'un pont sur le St-Laurent entre Lévis et Québec sont dans son opinion, deux questions dont la solution favorable sera aussi avantageuse pour Trois-Rivières que pour Québec. Il démontre comment le commerce a été détourné de son cours naturel par la vente du chemin de fer du Nord à une Compagnie qui a les plus grands intérêts à le diriger vers le sud et les ports américains depuis Montréal. Il affirme que le seul moyen de rétablir les choses dans leur état normal et de rendre à la rive Nord ce qu'on lui a enlevé injustement c'est de construire le pont, de fixer le terminus à Québec et d'adopter la ligne courte par cette cité.

Les intérêts des Trois-Rivières et de Québec sont tellement identiques dans cette question que les succès de l'une de ces villes en obtenant les avantages mentionnés, feront les succès de l'autre.

L'hon. Malhot, dit le Chronicle, a parlé avec beaucoup d'entrain et de vigueur et sa démonstration a été chaleureusement applaudie.

Les autres orateurs, MM. Hearn, Casgrain etc etc ont parlé dans le même sens. Voici les résolutions qui ont été adoptées et transmises au gouvernement fédéral.

Voici les résolutions adoptées :

Que lorsque la fédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord fut résolue, la construction d'une grande voie internationale passant entièrement sur le territoire canadien fut une des conditions arrêtées entre elles.

Que conformément à cet arrangement, le chemin de fer de l'Intercolonial a été construit, et le chemin du Pacifique Canadien est en voie de construction, par le nord du lac Supérieur, à des frais très considérables.

Que cette politique devra imposer des charges et des responsabilités au peuple de ce pays.

Qu'en addition à sa part dans ces responsabilités, la province de Québec s'est engagée à construire le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental et la Cité de Québec est de plus liée par sa souscription pour venir en aide à la construction du chemin du Nord.

Que la construction du dit chemin provincial a été commencée avec l'entente qu'il formerait partie de notre grande voie nationale et qu'il serait le lien de connexion entre les chemins de fer du Pacifique Canadien et de l'Intercolonial.

Qu'en détournant le trafic de notre grande voie internationale des ports canadiens, en faveur des ports américains, nous laisserions au peuple les mêmes responsabilités mais sans les équivalents promis.

Qu'un tel résultat serait désastreux, à l'extrême, et mettrait sérieusement en péril la permanence de notre système politique actuel.

Que le moyen le plus efficace d'empêcher ce détournement serait de diviser le trafic de notre grande voie nationale par le nord de Québec et au point le plus à l'est où il soit possible de construire un pont sur le fleuve Saint Laurent, en raccourcissant le millage ou la distance au littoral maritime, en réduisant le taux du fret au minimum.

Que vers la fin de la dernière session, le parlement vota un octroi pour aider à la construction d'une ligne de chemin de fer, reliant Montréal à Halifax comme l'extension virtuelle du chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'aux rives du Pacifique.

Que diverses routes ont été recommandées pour cette ligne projetée, entre autres :

- 1o Montréal, via Québec, Rivière du Loup.
2o Montréal, via Québec et Edmonston.
3o Montréal, via Sherbrooke et Cantorbury.

Que les routes Nos 2 et 3 passent à travers l'Etat du Maine, et le No 1, passe d'un bout à l'autre sur le terrain canadien. (Applaudissements.)

Qu'au cours de la passation des résolutions par le parlement, le gouvernement s'engagea à faire un examen sérieux du pays et des arpentages scientifiques complets de toutes les routes recommandées avant de faire un choix définitif de l'une de ces routes.

Qu'il apparaît que cet examen sérieux et ces arpentages scientifiques complets ne sont pas encore parachevés.

Que la construction de cette ligne projetée de chemin de fer, reliant Montréal à Halifax, en passant par un territoire étranger serait un abandon virtuel de l'engagement pris, lors du pacte fédéral.

Que sa construction via la rive sud aurait pour conséquences :

- 1o De déterminer la construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Lachine.
2o De détourner presque inévitablement le trafic du pays au profit des ports de mer Atlantiques américains.
3o De manquer à la parole et à la foi en gagés vis-à-vis de la province et de la cité de Québec. (Appls.)

4o D'isoler fatalement les cités de Trois-Rivières, Québec, Saint-Jean et l'on pourrait presque dire, les trois quarts des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse de notre grande voie nationale et de les priver de tous les avantages pratiques qu'elle devra procurer.

Que la bonne foi et le bien être du peuple de ce pays sont intimement liés :

1o A son adhésion loyale et ferme aux arrangements pris, lors de la confédération.

2o A l'extention immédiate du chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'au port de Québec, tel qu'arrêté, lors de la dernière session, sans nouveaux détails.

3o A la construction du lieu de raccourcement, de la Rivière-du-Loup à Edmonston, et de tout autre lieu qui pourrait être jugé nécessaire pour raccourcir la distance vers le littoral de l'Atlantique

5o Au refus de sanctionner la construction du pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Lachine, comme une menace imminente contre nos ports de mer.

6o Et au refus de sanctionner les dépenses de l'argent du Canada pour la construction d'une ligne de chemin de fer passant à travers un territoire étranger.

Que copies de ces résolutions soit adressées au Très-Honorable Sir John A. Macdonald, aux membres du Parlement du

Canada et aux maires de Montréal, de Trois-Rivières, de Saint-Jean et d'Halifax.

Courrier.

Le gouvernement anglais vient de décider d'envoyer 10,000 hommes au secours du général Wolseley.

Les orangistes d'Ontario viennent de féliciter Sir John d'avoir nommé sénateur M. Clewlow l'un des grands-maitres de leur ordre.

Dans un document officiel et public fait à leur loge, ils affirment que cette nomination est dû au bon vouloir du Premier ministre, mais aussi et surtout à l'influence que l'Ordre orangiste exerce.

L'espace nous manque pour publier au jour'hui cette pièce qui proclame l'asservissement du premier Ministre du gouvernement fédéral à la secte orangiste.

Néanmoins nous devons déclarer que ce fait et les circonstances qui l'entourent constituent, la plus sanglante injure que l'on puisse faire à un peuple libre et honnête qui a droit, avant tout à ce que ses gouvernants soient soumis aux lois de la justice et du droit, mais non aux ordres des sociétés secrètes qui méritent la réprobation de tous.

On annonce la convocation des chambres provinciales pour le commencement de Mars prochain.

La Presse a publié ces jours derniers, sous la signature de M. Achintre, des notes très élogieuses sur la carrière publique de l'hon. E. Gerin, Conseiller Législatif, depuis ses premières années dans le journalisme jusqu'à son entrée à la Chambre Haute de Québec.

L'hon. Premier est en cette ville.

M. le Dtr Griffin, président de la "Canadian Air Gaz Machine Co" était en cette ville ces jours derniers. Il a passé quelques jours à l'Hotel St James et doit y revenir ces jours-ci pour exhiber une de ces fameuses machines, de récente invention, au moyen desquelles, chaque particulier peut se procurer l'éclairage au gaz à beaucoup meilleur marché, paraît-il, que par les usines ordinaires.

Les machines peuvent s'adopter aux maisons privées comme aux édifices publics et fournir toute la quantité de gaz d'éclairage nécessaire. Elles ne sont pas très dispendieuses.

Nos bateliers canadiens se sont embarqués ces jours derniers pour revenir au pays. On les attend vers le commencement de mars.

D'après des lettres privées recues de l'expédition, aucun trépassé n'aurait consenti à se réengager pour suivre la colonne du gen-Earle qui a continué à remonter le Nil au clessus de Korti.

Nous en sommes d'autant plus heureux pour les familles de ces braves canotiers, que les affaires d'Egypte prennent une fort mauvaise tournure.

Prise de Kartoum

POSITION DESESPÉRÉE DES ANGLAIS.

Le dépêches annoncent que la ville de Kartoum a été prise par le Mehdi, et que le général Gordon est prisonnier, s'il n'est pas au nombre des morts.

Cette pénible nouvelle a créé une immense excitation en Angleterre.

D'après les dépêches subséquentes les troupes du général Stewart sont également dans une position désespérée et l'on craint que les victoires du 17 et du 19 à Abuklea ne se changent en désastres.

Voici les détails de la prise de Kartoum connus jusqu'à ce jour et la condition des forces anglaises :

Le général lord Wolseley télégraphie que Kartoum est tombé entre les mains des rebelles. Il dit que lorsque le général Wilson, qui était parti de Metemeh pour Kartoum, est arrivé à cette dernière ville, il la trouva au pouvoir des rebelles. Il retourna à Metemeh en ayant à essuyer un feu bien nourri des deux rives du fleuve.

Le ministre de la guerre a publié le bulletin suivant : Des télégrammes du général Wolseley annoncent que la chute de Kartoum est arrivée le 26 janvier. Le général Wilson arriva à Kartoum le 28 janvier, et il fut grandement surpris de trouver l'ennemi en possession de la ville. Il fit immédiatement volte-face et échappa aux rebelles qui firent pleuvoir sur ses troupes une grêle de balles.

Arrivés à quelques milles au-dessous de la cataracte Shublaqa, les bateaux à vapeur du colonel Wilson firent naufrage mais toutes les troupes réussirent à atteindre une île saine et saufs. Le général Wolseley n'a encore reçu aucune nouvelle sur le sort du général Gordon.

La prise de Kartoum a fait naître des craintes sérieuses, spécialement dans les cercles de l'armée, pour la sûreté du général Stewart et son armée. Un grand nombre d'émiments officiers expriment l'opinion que si des renforts ne sont envoyés en toute hâte à Korti, la chute de Kartoum entraînera d'immenses désastres pour l'armée du général Wolseley.

Les ministres ont été convoqués en séance immédiate. Les nouvelles de la guerre ont plongé M. Gladstone dans le trouble le plus profond et plusieurs pensent qu'il résignera.

Un indigène, rapporte que 60,000 Arabes sont concentrés dans le voisinage de Khartoum et que le Mahdi a introduit dans Khartoum un bon nombre de ses émissaires. Ces émissaires circulaient librement parmi les troupes indigènes de toutes les tribus sous les ordres du général Gordon, et les poussaient à la mutinerie, 7,000 hommes de la garnison désertèrent l'armée anglaise et se rallièrent aux rebelles, laissant Gordon avec sa petite force de 2,500 fidèles soldats. Avec ces faibles troupes il essaya de défendre la ville contre l'armée du Mahdi, mais après une bataille acharnée, dans laquelle un grand nombre de rebelles ont été tués, il a été forcé de se rendre.

Les dernières dépêches du général Wolseley indiquent que la position est des plus critiques. Les arabes menacent les troupes du général Buller à Guba. Depuis la prise de Kartoum ils montrent une audace telle et s'accroissent si rapidement en nombre qu'on redoute un massacre complet de toute l'expédition anglaise.

Le général Wolseley est toujours à Korti et va probablement attendre du renfort avant d'aller au secours de la partie de ses troupes qui sont aux prises avec l'ennemi à 60 lieues de l'endroit où il se trouve.

OBITUAIRE

Un des confrères de collège du jeune et regretté Maurice Panneton, nous adresse l'acrostiche suivant :

ACROSTICHE.

Mort, ô cruelle mort, ah! saisie d'épouvante,
Travers de nos rangs, je te vis immoler
Une triste victime, et toujours frémissante,
Savoir à notre amour cet aimable écuyer!
N'est plus, est en ce jour, qui quitte la tourmente :
C'est une fleur qui naît à l'aube étincelante
Et succombe au midi, sous l'haleine brûlante.
Tarents consolez-vous; amis, ne pleurons pas :
Le séjour des heureux, l'a conduit le trépas ;
Pleurons pas son sort; il méprise ici-bas
Nos plaisirs, du bonheur qu'il goûte, faible image.
S'il eût plus vécu, peut-être, hélas! longé....!
Il volonte soit faite, éternel Jehovah!
Cui, cette âme si pure, au Seigneur s'éleva
Sous la voyons au ciel, glorieux héritage.

R. I. P.

UN CONFREERE.

NAISSANCE

En cette ville le 6 courant Madame Lucien Lajoie, un fils.

Ventes par le Shérif.

C. S. No 249 J. C. Rousseau vs Pierre Lacroix No 1649 du cadastre, avec les bâtiments dessus construits. Vente au bureau du Shérif à Trois-Rivières, le 10 Février courant à dix heures du matin.

C. S. No 1137 Dame Hannah Constance Hatton Hart et vs Emile A. Hart et Delle Miriam Hadley Hart, Tier-Saisie. La moitié indivis du No 564 du cadastre avec le bâti-s dessus construits.

Vent au bureau du Shérif à Trois-Rivières le dix-sept de Février courant à dix heures du matin. BUREAU DU SHERIFF CHARLES DUMOULIN Shérif. Trois-Rivières 7 Févr. 1885.

Sheriff's Sales.

C. S. No 249 J. C. Rousseau vs Pierre Lacroix No 1649 du cadastre, with the buildings thereon erected. Sale at the Sheriff's office, at Three Rivers, on the sixteen of February instant at ten o'clock in the forenoon.

C. S. No 1137 Dame Hannah Constance Hatton Hart et vs Emile A. Hart, and Miss. Miriam Hadley Hart, Garnishee. The undivided half of No 564 of the cadastre, with the buildings thereon erected.

Sale at the Sheriff's office at Three Rivers, on the seventeenth of February instant at ten o'clock in the forenoon. SHERIFF'S OFFICE CHARLES DUMOULIN Shérif. Three-Rivers 7th Feb. 1884.

LUNETTES ET LOUVONS DE B. LAURANCE

Les seuls articles réellement Anglais sur le Marché Canadien!

DE PURES CRYSTALUX SONT GARDÉS : COMME ÉCHANTILLONS DONNÉS AUX ACHETEURS POUR DÉMONTRER LEUR NATURE!

Elles sont recommandées par certificats du Président, Vice-Président de l'Association du Canada; du Président du Collège de Médecins et de Chirurgiens de Québec; du Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval; du Président et Ex-Président du Conseil de Médecine de la Nouvelle-Ecosse.

Nous donnons deux échantillons : M. B. Laurance,

Cher Monsieur, J'ai fait usage des excellentes Lunettes que vous avez choisies pour moi avec un si grand soin pour convenir à ma vue. Je les trouve supérieures à aucune de celles dont je me suis servi pendant un grand nombre d'années.

Plusieurs de mes amis ont visité votre bureau et ont admiré comme moi la grande variété et la perfection de vos verres.

Votre obt. serviteur, J. B. Z. BOLDUC, Ptre. Archevêché, 11 Août 1883.

B. Laurance, Ecr.

Cher Monsieur, Madame Sewell et moi avons fait l'essai des lunettes que vous avez étiquées bon de choisir pour nous, et je suis heureux de dire qu'elles nous vont admirablement bien. Je vous recommande avec empressement comme un opticien habile et digne d'encouragement.

JAS. A. SEWELL, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval. Québec, 8 Août 1883.

P. V. AYOTTE & CIE Libraires, Trois-Rivières.

BAZAR
EN FAVEUR DU COUVENT DE LA BAIE.

Le 15, 16 et 17 février, il y aura grand bazar dans les salles du nouveau Couvent de la Baie.
La bande de la paroisse, sous la direction de M. N. Duguay, et le chœur de St Thomas de Pierreville, sous celle de M. L. Blondin, prêteront leur gracieux concours pour charmer les heures consacrées à la bienfaisance par les personnes qui voudront bien favoriser cette œuvre.

AVIS.

Avis public est par le présent donné que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom, par qui que ce soit, sans une autorisation écrite et signée par moi.
J. O. DESILETS.
Trois-Rivières, 9 Fév. 1885.

AVIS

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la Province de Québec, à la prochaine session, pour constituer en Corporation le Chapitre de la Cathédrale des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, 2 Février 1885.

BANQUE DU PEUPLE

LA SUCCURSALE DE CETTE BANQUE commença ses opérations en cette cité

MARDI, le 10 courant,
(TEMPORAIREMENT)

Dans le **BLOC BALCON,**
145, Rue Notre-Dame,
Dans les bureaux occupés ci-devant par la "BANQUE UNION"

Le Département d'Épargne de cette Banque recevra aussi les dépôts à compter de cette date.

P. E. PANNETON,
GÉRANT.

Trois-Rivières 4 fév. 1885.

AVIS

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières aura lieu au bureau de G. B. Houliston Ecr, lundi le 9 Février 1885 à 3 heures P. M.

J. GODWIN,
Secrétaire.

AVIS

AUX OUVRIERS QUI ONT TRAVAILLÉ SUR LE "CHEMIN DE FER PONTIAC-PACIFIQUE-JUNCTION."

Le soussigné, ayant été choisi par la Compagnie du Chemin de fer Pontiac Pacifique avec l'approbation du Ministre des Chemins de fer et Canaux, pour établir et payer toutes les réclamations non réglées pour travaux faits pendant la construction du Chemin avant et jusqu'au temps de la suspension de l'ouvrage en Novembre 1882.

Donne avis par les présentes que toutes les réclamations devront lui être présentées le ou avant le

20 FEVRIER PROCHAIN.

Une preuve raisonnable de l'exactitude des dites réclamations sera exigée.
Ottawa 28 Janvier 1885.

CHARLES MAGEE.

CHEMIN DE FER

Pacifique Canadien.

La Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien vient d'ouvrir en cette ville un bureau pour la vente de ses billets de passage, sur tout le parcours de sa ligne M. U. Martel Jr a été choisi comme son agent pour le District.

Le public voyageur est orlé de prendre ses billets de passage au bureau du Soussigné.
U. MARTEL, Jr.
No 23 Rue des Forges
Bloc Robinson.

REJOUISSANTE NOUVELLE.

Le public sait que depuis quelque temps, les différentes Compagnies d'assurance se sont amalgamées et sont résolues à charger un taux uniforme et plus élevé qu'au paravant. Ces taux étant trop élevés, une nouvelle et puissante Compagnie d'assurance des États-Unis a pas voulu se joindre aux autres Compagnies et est prête à assurer à des prix beaucoup moins élevés.

M. U. Martel Jr vient d'obtenir l'agence de cette Compagnie qui a son bureau principal à Washington, capitale des États-Unis.

An Public de profiter de ces immenses avantages et de se faire assurer dans L'ANGLO AMERICAN INSURANCE COMPANY, dont le capital est de \$1,000,000 et ayant \$500,000. En bons du gouvernement.
U. MARTEL, Jr.
Agent pour le District des Trois-Rivières.

AUX CULTIVATEURS.

Bientôt le temps des semences sera arrivé, comme il importe de semer du bon grain pour en récolter du bon et des choses les plus importantes à faire est de bien nettoyer et choisir les grains de semences. Pour arriver à ce résultat, on ne saurait mieux faire que de se procurer un bon crible.

M. Martel Jr agent général à Trois-Rivières, en a en main qui sont sans égale et défiant toute compétition. Le prix en est aussi très minime. Chaque cultivateur devrait en avoir un chez lui pour être sûr d'avoir du bon grain de semence.

M. Martel, désireux faire connaître l'utilité et l'excellence de ses cribles en tiendra un spécialement à son magasin à la disposition de ceux qui désireraient faire cribler leur grain ici. Il n'exigera pour cela qu'un prix bien minime.

Venez Monsieur les Cultivateurs voir ces cribles et en acheter ou bien amenez vos grains pour les faire cribler. CIBLE PATENTE DE WOOD, ayant 16 passants nettoyant et divisant toute sorte de grain.
U. MARTEL, Jr.
Trois-Rivières.

AUTRE AVANTAGE.

Chaque famille à Trois-Rivières dans toute le District devrait acheter avant qu'elle n'encherisse trop un quart de la farine Patente que M. U. Martel Jr fait venir spécialement pour les familles de SEAFORTH c'est la plus belle la meilleure la moins chère et la plus profitable de toutes les farines qui puissent se faire. Au même prix qu'avant la hausse n'est-ce pas que c'est un avantage.

U. MARTEL, Jr.
Marchand de Farine et de Provisions à Commission.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

NO. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs.
Des modistes sont attachées à l'établissement.
24 Octobre 1878.

Avis aux amis

MESSIEURS LES VOITURIERS

Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de recevoir un char de bois préparé pour la construction des voitures de toute sorte, à des prix très avantageux.

AUSSI

un lot de soufflets de voitures, de patrons les plus nouveaux et les plus élégants.
Je sollicite de vous une visite qui vous sera très avantageuse.

P. A. GOUIN
Rue du Platon.

Trois-Rivières 12 Janvier 1885.

Avis aux Faiseurs de Sucre

100,000
Chaudières à Sucre.

En attendant qu'on écoule notre immense Stock de Ferblanterie et tout autre objets, concernant cette branche de commerce, je suis maintenant prêt à entreprendre par ordre d'ici au 28 Février, au delà de 10,000 Chaudières à Sucre à des prix plus bas que jamais on les a eue dans la ville des Trois-Rivières.

SAVOIR :

1 1/2 GALLON \$8,25
1 GALLON IMPERIALE 7,25
3 PINTES 6,50

Faites solidement et éprouvées avant de sortir du magasin. Vendu pour argent comptant ou cinquante cents par 10 de plus pour des Pois ou Sarazin de première qualité, au prix du marché des Trois-Rivières. J'ai dix hommes prêts à exécuter cet ouvrage. Envoyez vos ordres sans délai, de 50 en montant à 100,000. En sollicitant vos ordres.

JAS. B. LUCKERHOFF,

Ancien magasin LUCKERHOFF & Frère.

N B.—On se fabrique pas une seule Chaudière à Sucre d'avance sans qu'on reçoive des ordres et pour en faire d'ici au 20 de Janvier 1885. En envoyant vos ordres, n'oubliez pas de mentionner le temps que vous voulez les avoir. On vous enverra un Post Card disant que votre ordre est entré dans nos livres.
Trois-Rivières, 30 Déc. 1884.

VENTE CONSIDERABLE

DE
PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

Le soussigné offre en vente les propriétés suivantes :

EN LA CITE DE TROIS-RIVIERES

1o Le lot No. 2060 du Cadastre, sur le côté nord de la rue St Benoît, avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par la Veuve de feu Alex Bellisle.

2o Le lot No. 2051 du Cadastre, sur le côté sud de la rue St Benoît, avec maison en bois laquelle est actuellement occupée par Joseph Hamel, fils de Louis.

3o Le lot No. 2022 du Cadastre, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Usine de roues des Chars avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par George McDougall et, en outre, une maison occupée par Madame Cadorette, y compris une étable etc.

4o Le pâté d'édifices connu sous le nom de "The Dominion Block" au coin des rues du Platon et du Fleuve. Quatre superbes magasins avec résidences adossés. On les vendra séparément les uns des autres, si on est requis de le faire.

5o Le lot vacant situé sur la rue Bonaventure, entre la chapelle Méthodiste et la résidence de P. N. Martel Ecr.

6o La Manufacture de Fuseaux de Skroder sur la rue des Commissaires, avec bouillie, engin et mécanisme réservés en bon ordre, et un vaste terrain pour y placer du bois.

7o Sept lots à bâtir sur la rue Hertel, en arrière de la maison autrefois occupée par John Skroder

A Saint-Etienne

La ferme Skroder, renfermant 84 arpents de terre, située sur le 2ème Rang, près de l'Eglise avec une demeure et des dépendances de première condition. Aussi un lot de terre tout boisé près de la ferme.

A Champlain

Une belle ferme située sur la Rive-est de la rivière Saint-Maurice, vis-à-vis l'Isle aux Bouleaux renfermant 100 arpents de terre dont près de 25 sont défrichées, avec maison et grange.

CONDITIONS : Le tiers du prix devra être payé comptant ; la balance sera en 5 années avec intérêt de 6 par cent.

J. K. WARD.

Mona Saw Mills Montreal.
Ou à B. KIERNAN
Régistrateur Trois-Rivières

De, 30 1884.

CHAS. DION,

MARCHAND-TAILLEUR



A l'enseigne des Gros Ciseaux,

175 Rue Notre-Dame 175

Successeur de la Maison

DION & LORD.

Grande importation d'Automne !!!

NOUVEAU STOCK.

Un choix des articles les plus à la mode comme les plus convenables sous le rapport de la qualité et des prix vient d'être reçu pour la saison. C'est le meilleur assortiment qu'on ait encore pu réunir en fait de Draps, Tweeds écossais et anglais, Marchandises françaises, Collets, cols cravates, Chemises blanches, etc., etc. Parapluies et Machintoshes.

SPECIALITÉ DE PARDESSUS EN "MELTON" DOUBLÉ DE FOURRURES.

HABILLEMENTS complets depuis \$12.00 en montant.

LES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX.

Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

N. B.—Monsieur Dion s'est assuré les services de son ancien associé M. Lord ; en sorte que cette maison sera toujours en état de donner la même satisfaction que par le passé à ses pratiques.

A VENDRE

Une splendide propriété avec maison, et contenant en outre plusieurs lots à bâtir, située sur la rue St George.

Cette propriété à l'avantage de faire face à trois rues ; elle a 300 pieds sur la rue St Denis et 50 sur la rue St Roch, On donnera des conditions faciles.

S'adresser à

ED. PLEAU & CIE.
Trois-Rivières, 11 Déc. 1884.



PROVINCE DE QUEBEC.

Département des Terres de la Couronne.

SECTION DES BOIS ET FORÊTS.

Québec, 20 décembre 1884.

Avis est par le présent donné, que conformément aux dispositions de l'acte 30 Victoria, chapitres 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, MERCREDI, le 25 FEVRIER 1885, à 10.30 A. M.

AGENCE D'OTTAWA.

Bloc A, arrosé par la Rivière Ottawa.

1er Rang. Limites No. 5, 6, 11 milles carrés, No. 7, 10, 11 milles carrés, No. 8, 12 milles carrés, No. 9, 20, 21 milles carrés, No. 10, 42 milles carrés, No. 11, 40 milles carrés, No. 12, 37 milles carrés.

2e Rang. Limites Nos. 6, 7, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

3e Rang. Limites Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

Cette vente sera soumise aux conditions ordinaires, dont les détails peuvent être obtenus sur demande, au Département et des Terres de la Couronne, ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa.

L. E. TACHE,
Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par l'Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.



EXPOSITIONS INTERNATIONALE ET COLONIALE.

A ANVERS EN 1885—A LONDRES EN 1886

LE gouvernement a l'intention de faire représenter le Canada à l'EXPOSITION INTERNATIONALE qui sera ouverte dans le cours du mois de mai 1885, et aussi à l'EXPOSITION pour les Colonies et pour l'Inde à Londres en 1886.

Le gouvernement fera les frais du transport des produits du Canada jusqu'à Anvers et d'Anvers à Londres comme aussi les frais de retour au Canada si les objets, ne sont pas vendus.

Les objets destinés à Anvers devront être prêts pour l'expédition pas plus tard que la première semaine de mars prochain.

On croit que ces expositions offriront des occasions favorables de faire connaître les ressources naturelles du Canada, ainsi que ses progrès dans l'industrie et la fabrication.

Des circulaires et des formulaires contenant de plus amples renseignements seront envoyés à ceux qui en feront la demande par lettre adressée (franco) au ministère de l'Agriculture, Ottawa.

Par ordre,
JOHN LOWE,
Secrétaire, Ministère de l'Agriculture.

Ministère de l'Agriculture,
Ottawa, 19 décembre 1884.

Succession de feu M. Th. S. de Carufel.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes qui sont endettées envers la succession de feu Révd Mss. Th. S de Carufel, ancien curé de Ste Anne de la Péraie, ou qui ont des réclamations contre la dite succession sont requises de payer leurs dettes ou de filer leurs réclamations d'hui à 30 jours, entre les mains des Révds D. O. S. de Carufel Ptre et M. V. S. de Carufel Ptre curé tous deux exécuteurs testamentaires, à Ste Angèle de Laval.
Ste Angèle de Laval 5 janvier 1885.

Bureau du Conseil Municipal

DU

COMTE DE NICOLET

Bécancour le 7 Janvier 1885,

Je, soussigné, secrétaire trésorier du dit conseil de comté, donne par les présentes avis public que les terres ci-après désignées seront vendues par encan public à Bécancour, dans la salle publique, lieu ordinaire des sessions du dit conseil, MERCREDI le QUATRIÈME jour de Mars prochain à DIX heures de l'avant midi, à défaut de paiement des taxes ci-après mentionnées dues sur icelles et des frais encourus.

Municipalité et paroisse	Propriétaire.	Rang.	No. du cadastre officiel	Étendue en arpents.	Mont. dû
St-Sophie de Lévard.	Philéase Gendron.....	2	596	3x30	\$16 08
do	Philippe Jacques.....	4e	1/2 S. O. 766	1x30	3 05
St-Perpétue.	do	St-Joseph	95	do	15 53
St-Brigitte des Saults.	John Arignan.....	Hartville	99	92 arp. sup.	18 39
do	Theodore Smith.....	St-David	131	60 do	4 05
St-Monique.	Inconnu.....	do	456	60 do	2 14
do	do	do	503	60 do	6 12

A. O. DESILETS,
S. T. C. M. C. N.

EMPLATRES !

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont fraîches.

Emplâtres Fortifiantes, Emplâtres Réchauffantes, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de Bretelles pour épaules cotabus etc., etc.

Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger.

Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour l'indigestion et Constipation. Prix : 25 cts la boîte.
Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc etc.—25 cts la bouteille.

Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes. Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines poténées et propriétaires.

Toutes commandes par la malle reçoivent une attention et diligence particulière

HOERNER & WILLIAMS
CHIMISTES,
TROIS-RIVIER

CARTE DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

P.M.Conner

29, Rue du Platon

TROIS-RIVIERES

Importateur de Montres, Bijouteries, etc., etc.

vient de recevoir un assortiment nouveau

et des plus choisis en fait de Montres de Dame et Monsieur EN OR ET EN ARGENT, etc, etc, Jones de Mariage, Boutons de chemises en or, crayons de toutes grandeurs et de toutes qualités, Clefs de Montre en or et argent, Pommeaux de Montre en or et argent, Longrions et Lunettes en or, argent et en "Nickel" Lazarus & Morris, propices à tous les yeux, aussi la grande invention américaine le "TROUILLER D'ORIGINE" qui facilite l'acheteur pour s'acheter une Lunette propice à sa vue en épargnant l'ennui et le temps de se choisir le lorgnon convenable à sa vue.

—AUSSI—

Un assortiment considérable D'ARGENTERIES acheté directement de "Moridian Britanic Co, (Special) Simpson, Hall & Miller et Case & Co, de New-York."

HORLOGES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES,

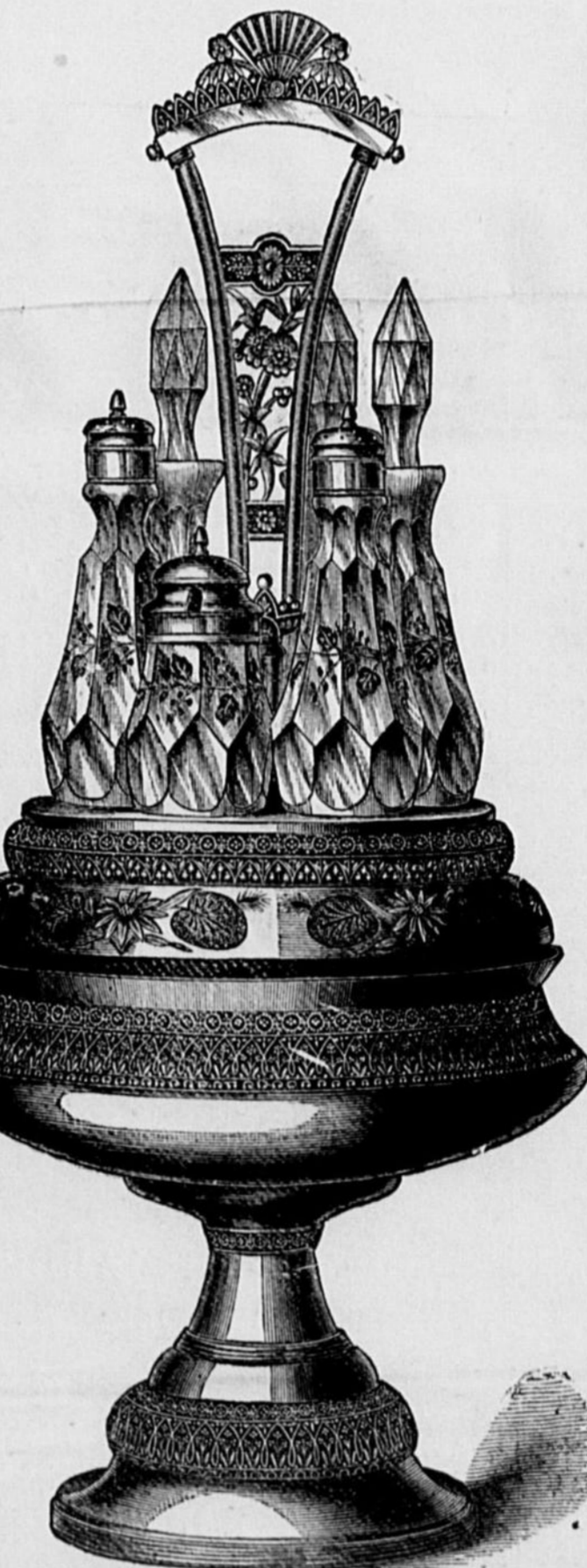
des formes les plus variées, meilleures et meilleur marché que toutes les Horloges qui sont maintenant en vente dans les différents magasins.

Aussi innombrable quantité de marchandises trop longues à énumérer qui conviennent les plus pour les Cadeaux de

NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Pour Dames comme pour Messieurs aussi bien que pour jeunes Demoiselles et jeunes gens. A l'occasion de ces fêtes seront vendus à 25 par cent meilleur marché que partout ailleurs dans le "Dominion" aussi bien qu'aux États-Unis, vu que le tout a été acheté au plus bas prix comptant.

Je me suis assuré les services d'un des meilleurs Bijoutiers et Horlogers qui ait travaillé dans les principales cités en Europe. Ainsi, je me fais fort de pouvoir remplir les ordres que l'on voudra bien me donner avec soin et activité. PLAQUAGE EN OR ET ARGENT.



Respectueusement votre etc.,

P. M. CONNER,

Horloger et Bijoutier,

No. 29, Rue du Platon, Trois-Rivières.

AVIS

EST par le présent donné que la Corporation de la cité des Trois-Rivières s'adressera à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander des amendements à son acte d'incorporation quant à la perception de ses taxes, et pour d'autres fins.
J. G. A. FRIGON,
Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE
Régistré le 24 Décembre 1884

SOUSSION.

Des soumissions seront reçues jusqu'au 15 janvier prochain inclusivement par les Syndics de la paroisse de St Léonard, comté de Nicolet, pour la construction d'une église et d'une sacristie en pierre.

Les plans et devis sont déposés au presbytère de la paroisse de St Léonard.

Les Syndics ne s'engagent à accepter aucune des soumissions.

LES SYNDICS
de la paroisse de St Léonard.

25 Nov. 1884.

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÈGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO 41 RUE ROYALE

TROIS-RIVIERES,

L. T. DESAULNIERS,

Agent pour le District des Trois-Rivières

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)

ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)

BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maiso

dependances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.

Trois-Rivières, 10 août 1882.—la.

OUR

FAMILY KNITTING MACHINES.

Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE



OUR RIBBER IS PERFECTION. Makes the Pearl Rib-Stitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

OUR MACHINES make the only perfect seamless full fashioned.

HOSIERY IN THE WORLD. With more stitches in the top than in the ankle, Knits the coarsest Farmer's Yarn, Cotton, Silk, or Thread.

Blind girls can knit and finish one dozen pairs of Socks in one day, and \$2.00, \$3.00 and \$4.00 can be easily made in one day.

Send for Descriptive Catalogue and Testimonials from the Blind.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—120x150.

Highest Honors ever Awarded to any Maker in the World. Medal and Diploma at Centennial, 1876. Medal and Diploma at Sydney, Australia, 1877. Gold Medal at Provincial Exhibition, Toronto, 1879. Highest Award at Industrial Exhibition, Toronto, 1879-80-81.

WE ARE NOW MANUFACTURING SQUARE AND UPRIGHT PIANOS. BEST IN THE MARKET.

Correspondence Solicited. Send for Illustrated Catalogue, mailed free. Address DOMINION ORGAN AND PIANO COMPANY, BOWMANVILLE, ONT.

HUILE ELECTRIQUE MAGIQUE DE BOURK.

REMEDE SANS EGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestins, érysipèle, charbon, maladies de foie, choléra et fièvres de toutes sortes.

Il guérit instantanément les douleurs les plus atroces, en suivant à la lettre la direction jointe à chaque bouteille.

Ce remède est un composé végétal des plus précieux: Il contient de l'huile de menthe, des essences de thym, fu parégorique, de l'huile de sassafras, de gomme de rompre, etc., etc.

Il est incontestablement le remède le plus économique tant par sa force concentrée que par l'énergie puissante qu'il exerce sur la maladie.

En vente chez tous les pharmaciens et les épiciers Prix: 25 ct. la bouteille. 1 doz \$1.75; 12 doz \$18.00.

Tous les marchands qui désirent se procurer ce remède peuvent s'adresser maintenant à Nicolet ou soussigné

C. BOURK.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, que la soussigné ne ra responsable d'aucune dette contractée en son nom sans son ordre écrit et signé de sa propre main.

DAME FLAVIE BELANGER. St Clément, 22 Sept. 1884.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, que la soussigné ne ra responsable d'aucune dette contractée en son nom sans son ordre écrit et signé de sa propre main.

DAME FLAVIE BELANGER. St Clément, 22 Sept. 1884.

BUREAU DE POSTE

TROIS-RIVIERES.

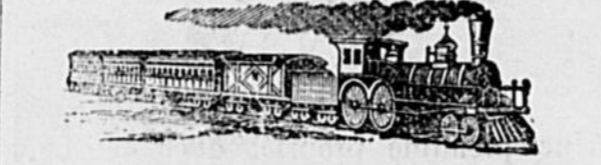
8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Lists mail routes to Montreal, St. Louis, etc.

Les lettres enregistrées doivent être mailé 15 minutes avant le départ de chaque malle.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Chemins de Fer du Nord.



A PARTIR DE LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883

Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Express. Lists train schedules between Montreal and St. Louis.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de chars dorciors.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal. En connection avec le chemin de fer du Grand-Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.

BUREAUX GÉNÉRAUX—QUÉBEC.

BUREAU DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, MONTREAL

A L'HOTEL WINDSOR, VIS-A-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC.

A. DAVIS, Surintendant.

1er août 1882.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE TOLE FERBLANTIER, etc

POSEURS D APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d articles de erblanteries, gazelier ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc

BAINS DE TOUTE GBANDEUR ETC

L'établissement a constamment a sa disposition d habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

Ordre exécuté avec soin et promptitude.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, tout te espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1878.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Charbon," pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 20 Mai 1884.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

Le tout aux prix les plus bas. Troi Rivières, 6 Août 1872.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque.

Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des États-Unis; achète et vend des Traités payables à quelque endroit que ce soit du Canada et des États-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable

F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 16 février 1881.

Avis Public.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêts qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessus mentionnées faisant affaires dans cette cité.

BANQUE DE QUEBEC. T. C. COFFIN, Gérant.

BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. E WEBB, Gérant.

BANQUE D'HOCHELAGA. P. E. PANNETON, Gérant.

Trois-Rivières 25 Juillet 1884.

LOUIS MALHIOT

ENCANTEUR PUBLIC

MARCHAND A COMMISSION.

M. Mailhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

Toute correspondance par écrit recevra la plus prompt attention possible.

Bureau d'affaires à GENTILLY Gentilly, Mars 1883.

AVIS. GODEFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local

BUREAU: No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET

NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

Secrétaire des Commissaires Civils

ET Secrétaire du Bureau des Examineurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

(Près de l'Eglise Paroissiale.)

Où on pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

A VENDRE

Les propriétés suivantes:

No. 1.—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent.

No. 2.—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant un profondeur de 50 pieds sur 100.

No. 3.—La lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Dominie la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées.

No. 4.—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice.

No. 5.—Un Moulin à farine et à moulange s de première classe, avec un pouver d'eau intarissable possédant trois paires de moulanges, deux hanteurs, un smut, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc., et environ sept acres de terres.

No. 6.—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Rats; contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, laiterie, puits, etc., etc.

No. 7.—Aussi une terre à foin et un lot de terre situé dans le township Turcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désignée, contenant environ 670 acres de terre.

No. 8.—De plus, une splendide propriété bien boisée, située sur la propriété ci-dessus, serr vendu séparément avec la partie de terre suffi ante pour bâtir.

Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire,

JAW. B. LUCKERROPE, No 22 rue des Forges, Trois-Rivières

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fia, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Pour les avocats. Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires. Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux a Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

LE

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRES, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, avis, etc., doivent être adressés FRASCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre & Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS.

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les Luns et Jeudi de chaque semaine.

PRIX DE L'ARONNEMENT.

Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00

Six mois do do do \$1.00

Pour les États-Unis..... \$2.00

Un an, EDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00

Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont tolées sur TYPE BREVIER, aux conditions suivantes:

Première insertion, par ligne..... \$0.10

Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.

Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.